

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 28 décembre 2022

### **Influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) – point de situation en Vendée**

A la date du 28 décembre, 106 foyers, principalement dans des élevages de canards, ont été confirmés en Vendée depuis 1er octobre dernier couvrant 61 communes.

Au total, ce sont près de 2 millions d'oiseaux qui ont été touchés dans des élevages confinés. Ces foyers ont été détectés grâce à la surveillance renforcée effectuée au quotidien par les éleveurs et par tous les acteurs de la filière. À ce jour, 103 foyers ont été dépeuplés et les cadavres de volailles traités par l'équarrissage (5 330 tonnes).

Depuis la reprise épizootique, les services de l'État et la Chambre d'agriculture de la Vendée sont pleinement mobilisés pour soutenir les éleveurs.

Afin de contenir la propagation, le préfet de la Vendée a activé une cellule dédiée pour coordonner l'ensemble des services de l'État, en lien avec la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental et l'Association des maires et présidents des communautés de Vendée.

Cette cellule organise les solutions de traitement des élevages touchés et procède aux opérations d'abattages préventifs (dépeuplement). Des dispositifs d'indemnisation seront déployés pour tenir compte de l'impact de ces mesures sur le fonctionnement des filières volailles.

Des mesures de lutte ont été mises en place autour des foyers. Par arrêté préfectoral, les transports d'oiseaux sont interdits autour de ces élevages en zones de risque de diffusion (ZRD) c'est-à-dire à forte densité de volailles.

Face à l'accélération du nombre de foyers d'influenza aviaire confirmés dans la région Pays de la Loire, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a décidé la mise en œuvre de mesures renforcées à travers la mise en place :

- d'une zone réglementée supplémentaire de 10 à 20 km autour des foyers en ZRD : l'objectif est de dé-densifier très rapidement par une réforme anticipée des lots valorisables de palmipèdes et de dindes ;
- d'une zone tampon large de 50 km en ZRD : l'objectif est d'abaisser la densité dans la ZRD à moyen terme en interdisant les mises en place des palmipèdes et dindes et en imposant un allongement des vides sanitaires pour les poulets et poules pondeuses.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)

 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Compte tenu du nombre important de foyers et de leur localisation, cette zone réglementée supplémentaire, également zone tampon, borde le sud Vendée.

Face au volume de carcasses à traiter, les capacités d'équarrissage locales ont été complétées par le recours à des équarrisseurs de l'ensemble du territoire français.

Face à cette épizootie, le préfet de la Vendée appelle tous les acteurs de la filière avicole à rester vigilants et à l'application la plus stricte des mesures de biosécurité pour empêcher le virus d'entrer dans les élevages via la faune sauvage et les activités humaines et éviter sa diffusion entre élevages.

Les mêmes recommandations s'adressent aux particuliers détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement.

**PRÉFET DE LA VENDÉE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale de la protection des populations

**VIGILANCE**  
Epizootie  
grippe aviaire

### Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)\*

## Protégez vos élevages et basses-cours

Mesures de prévention obligatoires applicables aux détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement :

- ☒ Confinement des volailles et des oiseaux ou mise en place de filets de protection
- ☒ Surveillance quotidienne des animaux

**! Si une mortalité anormale est constatée, contactez rapidement votre vétérinaire ou la direction départementale de la protection des populations (ddpp-spa@vendee.gouv.fr).**

Cette maladie n'affecte que les oiseaux, la consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

\*\*\*

## Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - 🐦 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



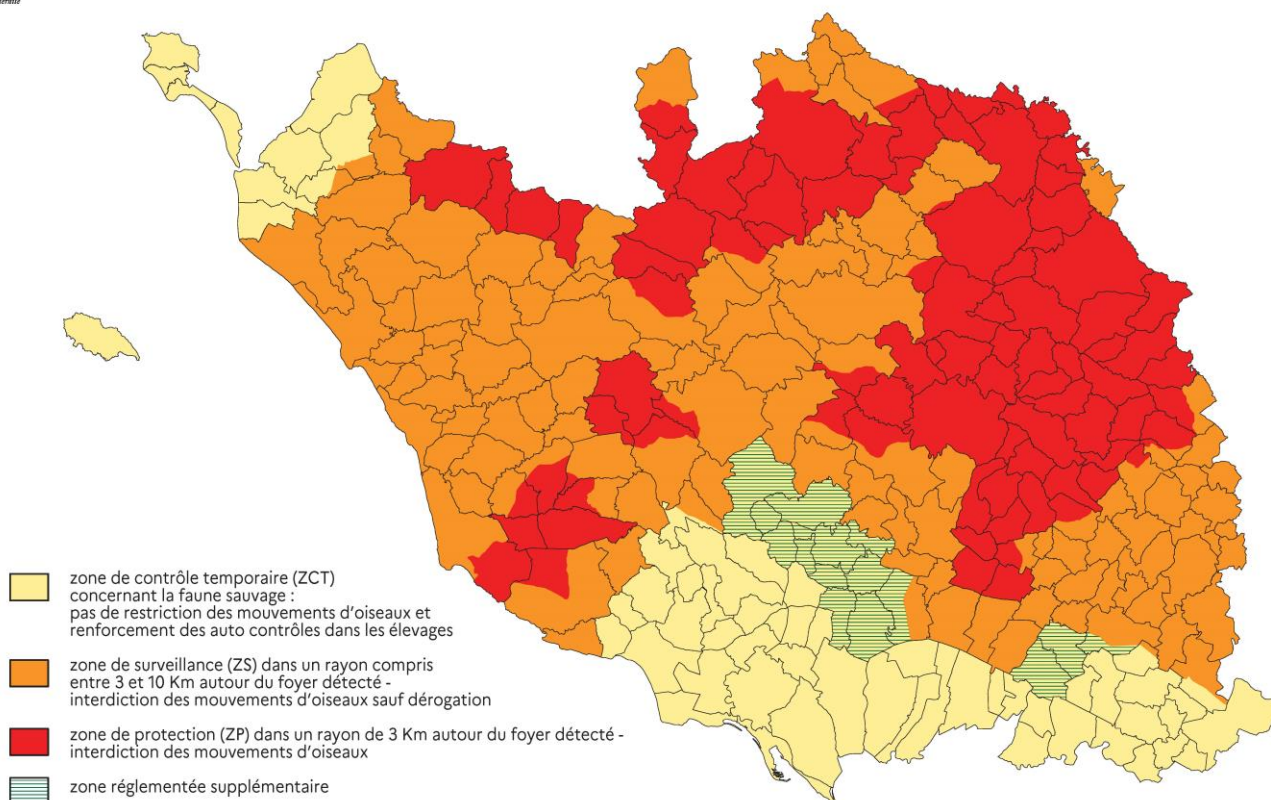
## PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Liste des foyers par commune : St-Martin-des-Noyers, Les Pineaux, La Chaize-le-Vicomte, St-Fulgent, St-Hilaire-des-Loges, Moutiers-sur-Le-Lay, Foussais-Payré, Moreilles, La Chapelle-aux-Lys, Vairé, Chantonnay, Coëx, Le Boupère, St-Christophe-du-Ligneron, La Tardière, Sevremon, St-Mars-La-Réorthe, Pouzauges, St-Paul-Mont-Penit, Memonblet, Les Landes-Genusson, La Guyonnière, Tallud-Sainte-Gemme, Challans, Soullans, Les Epesses, Chanverrie, St-Pierre-du-Chemin, Rochetrejoux, Mortagne-sur-Sèvre, St-Laurent-sur-Sèvre, St-Paul-en-Pareds, Mouchamps, Le Girouard, Bazoges-en-Preds, La Jaudonnière, Ste-Cécile, Venansault, Montournais, St-Germain-de-Prinçais, St-Sulpice-en-Pareds, Rocheservière, La Boissière-de-Montaigu, Cheffois, St-Hilaire-le-Vouhis, St-Vincent-Sterlanges, Talmont-Saint-Hilaire, Les Herbiers, Landeronde, Les Lucs-sur-Boulogne, Mouilleron-Saint-Germain, Réaumur, Thouarsais-Bouildroux, La Garnache, St-Denis-la-Chevasse, Les Brouzils, Beaufou, Falleron, St-Etienne-de-Brillouet et La Chapelle-Themer.



### Influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) Point de situation au 28 décembre 2022 en Vendée



### Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : [pref-comcommunication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-comcommunication@vendee.gouv.fr)

[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.youtube.com/prefetvendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon